



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI ; Alain FROGET ; Joris GIRARD ; Yannick LOMBARD ; Jean-Pierre MENUT ; Sébastien SIMION ; Robert RICHIARDONE ; Gilles TOURTET ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; Céline PIERROT ; Françoise PINET

Absente : MME Julie GAY-PARA,

Le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

BUDGET – COMMUNE

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice 2016 se traduit par un excédent propre de 141 621.87 €. Compte tenu de l'excédent incorporé en 2016 soit 735 312.71 € le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 876 934.58 €. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à celles de l'an dernier. Pour les charges du personnel l'augmentation provient principalement de la prise en compte de l'assurance du personnel souscrite auprès du centre de gestion pour les 14 agents, de l'incidence du recrutement du remplacement d'un agent placé en congé de maternité durant quatre mois, des changements d'échelon et de grade de certains personnels et de l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite.

Dépenses	637 519.54 €
Recettes (avec excédent reporté)	1 514 454.12 €
Excédent	876 934.58 €

Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 165 662.69 €. Après incorporation du résultat de 2015 soit un excédent de 196 733.07 € le résultat excédentaire de l'exercice 2016 s'élève à 31 070.38 €. Les principales dépenses concernent l'implantation de l'entrepôt des services techniques à la zone artisanale, la construction du local à la Maison Pour Tous et la réalisation du parc informatique à l'école.

Dépenses	207 272.73 €
Recettes (avec excédent reporté)	238 343.11 €
Excédent	31 070.38 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement: le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 12 618.77 €. Après incorporation du résultat de 2015 de 44 791.14 € le solde excédentaire est de 32 172.37 €. Il faut noter que depuis deux ans le budget est déficitaire en section d'exploitation et ce malgré l'augmentation de la tarification.

Dépenses	129 384.91 €
Recettes (avec excédent reporté)	161 557.28 €
Excédent	32 172.37 €

Section d'investissement : le résultat est déficitaire à hauteur de 1 024 332.28 €. Au regard du résultat de 2015 incorporé au budget soit un excédent de 1 548 653.28 € le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 524 321 €. Le prêt relais a été remboursé à hauteur de 480 000 €, les travaux relatifs à la station d'épuration ont presque été payés en totalité et une partie des travaux d'aménagement de la traversée du village ont été réglés à l'entreprise.

Dépenses	1 457 926.33 €
Recettes (avec excédent reporté)	1 982 247.33 €
Excédent	524 321.00 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement : le résultat à affecter en 2016 se traduit par un excédent de 327.82 €.

Dépenses	15 293.41 €
Recettes (avec excédent reporté)	15 621.23 €
Excédent	327.82 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Céline PIERROT et Yannick LOMBARD quittent la séance pour se rendre sur une intervention des sapeurs pompiers.

INSTALLATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

CHOIX DES ENTREPRISES

Un appel d'offres est paru sur le site internet marchés publics, la date de remise des offres était fixée au lundi 20 février à 14 heures. Cette opération est divisée en deux lots : Lot n°1 : terrassement et réalisation d'une plateforme enrobée. Lot n° 2 : terrain multisports (fourniture et pose d'un terrain de type « city stade »). Dans le cahier des charges il était indiqué que les offres pouvaient indiquer les coûts liés à une structure mixte (bois-métal) ou structure tout métal avec un revêtement en gazon synthétique ou une résine de type terrain de tennis, avec une piste périphérique.

Plusieurs candidatures ont été reçues en mairies et examinées par la commission d'appel d'offres.

Lot n°1 (Terrassement et enrobé) : deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres

- LA ROUTIERE DU MIDI- Montant 19 572.48 € HT
- EIFFAGE – Montant 23 785.27 € HT

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de retenir l'entreprise LA ROUTIERE DU MIDI.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Lot n° 2 (terrain multisports) : 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres

Madame le Maire précise que le choix de la commission d'appel d'offres s'est porté sur une structure tout métal, avec un revêtement en gazon synthétique. Seulement 3 entreprises répondent à ces critères :

- Tout métal hors caillebotis, gazon synthétique et piste périphérique AGORESPACE – Montant 45 191 € HT
- Métal et lames en composite gazon synthétique et piste périphérique –

CASAL SPORT, Montant 37 650 € HT – TENNIS AQUITAINE, Montant 34 590 € HT

Madame le Maire propose de retenir l'avis de la commission et de retenir l'entreprise AGORESPACE qui est la seule à proposer une structure tout métal.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé de faire une réunion avec les jeunes du village dès que le city-stade sera réalisé.

SECURISATION DES BATIMENTS DE L'ECOLE

APPEL A PROJETS DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

Dans le cadre de la posture Vigipirate renforcé appliquée dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune souhaite renforcer la sécurité des bâtiments scolaires. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité met en évidence le manque d'installation de volets permettant le confinement des enfants et du personnel en cas d'accident ou d'intrusion au sein de l'établissement. De plus l'installation d'un interphone au portail faciliterait l'identification des personnes extérieures pour leur entrée dans l'enceinte de l'établissement. La commune sollicite donc une subvention au titre de ce fonds. Le plan de financement serait le suivant : travaux d'électricité : 2 250 € HT, acquisition et pose de volets roulants : 15 918 € HT, achat et installation d'un interphone : 189 HT. Soit un total de 18 357 € HT

Subvention Fonds interministériel 80 % 14 685 € - Autofinancement 20 % 3 672 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Montant des dépenses prévisionnelles d'investissement 2016 - 486 806.51 € → 25 % 121 701.62 €

Afin de pouvoir constituer les demandes de subvention pour l'extension de l'école communale il faut engager l'étude de faisabilité avant le vote du budget. Montant de l'étude 4 440 € TTC.

Acquisition de matériel pour les services techniques à hauteur de 890 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Ces montants seront inscrits au BP 2017

Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse pour un montant de 4 916 €HT

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant : Département 50 % 2 458 € - Autofinancement 2 458 €

PERSONNEL

Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation d'un contrat groupe couvrant les risques financiers encourus par la commune à l'égard du personnel

La commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion. Ce contrat de l'assurance du personnel arrive à terme le 31 décembre 2017. Le centre de gestion a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités un contrat d'assurance. La commune doit autoriser le centre de gestion d'organiser, pour son compte, cette consultation, la commune se réserve la faculté d'y adhérer. Sachant toutefois que la commune devra souscrire un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2018. Actuellement tous les agents CNRACL et IRCANTEC (14) sont pris en compte dans le contrat, soit une cotisation de 10 681 € pour 2016. Le remboursement des prestations dans le cas d'un arrêt ordinaire est effectif à partir du premier jour.

Accord à l'unanimité - Délibération à prendre.

Institution du temps partiel et modalités d'application

Un agent a sollicité une autorisation de travail à temps partiel de droit à raison de 80 % à compter du 1^{er} mars. La commune a saisi le comité technique paritaire du centre de gestion pour la mise en place du temps partiel (c'est une obligation). Dossier en attente car le CTP ne s'est pas encore réuni. La collectivité doit attendre l'avis du CTP avant de délibérer.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire propose de débattre sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document imposé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) est une pièce obligatoire du PLU. Il expose le projet communal sur les quinze années à venir. Il fixe l'économie générale du document d'urbanisme.

La loi impose au PADD de respecter la notion de développement durable et d'atteindre les objectifs suivants : équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux et une utilisation économe des espaces naturels.

Afin d'inscrire le développement de la commune dans une logique de développement durable adaptée aux enjeux locaux, le PADD comporte trois orientations cadres :

- ✓ une stratégie de développement urbain et social axée sur un développement démographique et urbain réfléchi, permettant le maintien de la dynamique communale :
 - programmer une croissance démographique mesurée
 - renforcer le cadre résidentiel de la commune tout en diversifiant l'offre de logement afin de proposer un parcours de logements complets
 - organiser l'urbanisation en se fixant des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de limitation de l'étalement urbain
 - envisager un développement en continuité des quartiers existants, sans création de nouvelles entités urbaines
 - développer la qualité environnementale dans le projet urbain
- ✓ une stratégie de développement urbain et économique favorisant l'attractivité du village et le développement de ses équipements publics et de ses commerces :
 - affirmer l'attractivité de la commune à travers l'offre en équipements publics
 - aménager l'entrée Sud du village pour apporter une meilleure visibilité au village et créer des espaces publics de qualité pour les Aspriens
 - renforcer le dynamisme économique de la commune
 - tourisme (prendre en compte les chemins de randonnée existants, favoriser l'arrêt des touristes, développer les itinéraires de circulations douces à l'intérieur de la commune)
 - améliorer la desserte numérique du territoire
- ✓ une stratégie environnementale basée sur la préservation des sites naturels exceptionnels et de la qualité du cadre de vie :
 - affirmer la protection des espaces remarquables et des ressources naturelles
 - préserver les réservoirs de biodiversité
 - renforcer les continuités écologiques
 - valoriser le paysage à l'échelle du territoire communal
 - préserver la vocation de la plaine agricole
 - accompagner les projets de valorisation des ressources naturelles
 - végétaliser les quartiers et limiter l'imperméabilisation des sols

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DOCUMENTS D'URBANISME AUX EPCI

La loi ALUR du 24 mars 2014 a renforcé le principe d'une planification intercommunale en prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « documents d'urbanisme » aux EPCI après un délai de 3 ans, soit à compter du 27 mars 2017.

La commune a la possibilité de s'opposer à ce transfert de compétence en délibérant entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Le conseil à l'unanimité s'oppose à ce transfert. Délibération à prendre.

COLLEGE DE VEYNES ; DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR LINGUISTIQUE

Ils organisent un séjour linguistique et culturel à Londres et sollicitent la commune pour une demande financière.. Deux élèves d'Aspres participent à ce voyage. Après un tour de table il décidé de participer à hauteur de 50 € par enfant, soit 100 €. Délibération à prendre.

DEMANDE DE MONSIEUR SEBASTIEN CORTI

Il propose à la commune d'acquérir 4 grilles métalliques de récupération à 15 € l'unité pour son parc à chevaux, soit 60 €.
Accord à l'unanimité - Délibération à prendre.

INFORMATIONS DIVERSES

COURRIER DE MONSIEUR MICHEL JORIS

Il a donné son préavis de départ au 1^{er} avril pour le logement qu'il occupe au dessus de l'école maternelle. Les personnes intéressées doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie.

COURRIER DES JEUNES AGRICULTEURS DES HAUTES-ALPES

Ils organisent la troisième édition du Salon de l'Elevage Haut Alpin. Cette année ils ouvrent les inscriptions pour les concours bovins et ovins à tous les éleveurs de la région PACA et des départements de la Drôme et de l'Isère. A cette occasion ils proposent de faire réaliser au nom de la commune une cloche qui sera remise aux lauréats. Le coût peut varier entre 130.10 € et 255.50 €.

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils sont favorables à ce partenariat
5 contre - 6 pour - 1 abstention.

Devis à signer.

COURRIER DE MONSIEUR JEAN-PIERRE MENUT

En tant que responsable du bâtiment « La Maison du patrimoine » il informe la commune de la dégradation de ce bâtiment. Si les réparations ne sont pas envisagées il ne pourra pas rouvrir ce bâtiment au public.

Un devis sera demandé pour les infiltrations au niveau du toit.

Madame le Maire propose d'aborder la question de l'avenir de ce bâtiment lors de la réunion hebdomadaire.

EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE

L'architecte est venue faire un état des lieux pour réaliser une pré-étude sur l'extension de l'école. Le dossier de demande de subvention doit être envoyé à la préfecture avant la fin du mois de mars.

CONTRAT DICI TV

Proposition d'un contrat qui vise à mettre en valeur la commune.

- Emission « Les Trésors D !CI » - montant 4680 € TTC
- Emission « La Tournée d'Eté » - montant 2 280 € TTC

A l'unanimité des membres présents les conseillers ne souhaitent pas souscrire de contrat avec DICI TV

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Ils proposent à la collectivité de signer la charte de soutien à l'activité économique de proximité pour promouvoir et défendre l'artisan local.

Accord du conseil.

REUNIONS

Prochaines dates :

- Comité des Fêtes le mardi 28 février à 18 heures
- Conseil d'école le vendredi 3 mars à 17 heures 30
- Commission des finances le jeudi 9 mars à 16 heures 30
- Conseil municipal le jeudi 16 mars à 18 heures
- Commission des finances le jeudi 23 mars à 16 heures 30

La séance est levée à 20 heures.